

Mairie de GOSNE

Place du Calvaire
35140 GOSNE

☎ 02 99 66 32 08

✉ mairie@gosne.fr

2021-45

Nomenclature : 2.1

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 035-213501216-20210325-2021_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un,
le 25 mars, à 20h15

Date d'affichage
29 mars 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Le Cuff, Havard, Morin, Chardin, Veillaux, Viscart, Serra, Gillet, Dugué, Thébault, Orain, Agasse, Cervi, Foliard, Blot, Boutheloup, Piquion

Était absente excusée : Mme Vergnaud

Procuration de Mme Vergnaud à M. Dupire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Carole GILLET a été élue secrétaire de séance

APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-21, R. 153-20 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2015 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le débat du Conseil Municipal sur les orientations du PADD en date du 22 février 2018 ;

Vu la délibération en date du 22 octobre 2019 du Conseil Municipal arrêtant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'arrêté municipal en date du 11 août 2020 prescrivant l'enquête publique du projet arrêté de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées et autres organismes consultés ;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu le schéma de cohérence territoriale du Pays de Rennes approuvé le 22 octobre 2019 ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté et soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Les modifications sont énumérées dans les annexes n°1 et n°2 jointes à la présente délibération ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver la révision générale du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153 -20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- **DIT** que conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de GOSNÉ.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité suivantes :
 - date de sa réception en Préfecture accompagnée du dossier de PLU, de la synthèse des points modifiés avec les réponses de la commune apportées aux différentes remarques des PPA (personnes publiques associées), des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur au titre du contrôle de la légalité,
 - 1^{er} jour d'affichage en Mairie,
 - date de parution du journal dans lequel mention est faite de l'affichage de la délibération.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
Jean DUPIRE

